

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D74-2019

Séance du 28/11/2019 – Convocation du 19 novembre 2019

Compte rendu affiché le 6 décembre 2019

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Youcef BOUREZG, Claire LEBAHAR, Hélène SORREL-DUNAND, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Sylviane CARISSIMI, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO.

Absents représentés

Michel MATHEY par Michel HU ; Myriam MARMONIER par Christine PERRIN-ESSERTAISE ; Tameur GUENNAT par Hélène SORREL-DUNAND ; Maria DA SILVA-PIRES par Marine MATHEY ; Marc GRAZIANA par Xavier LAURE ; Laurent BUFFARD par Gilbert PETITJEAN ; Jean-Claude FABRE par Youcef BOUREZG ; Annick PAKLOGLOU par Guillemette DEBORDE ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	16
Votants	25
Exprimés	25

Objet : Tarifs 2020 – Droits des terrasses

Pour l'année 2020, il est proposé de reconduire les tarifs 2019 des droits de terrasses fixés à 17.5€/m².

Aussi, il est proposé de garder le seuil de facturation de 5m² en-dessous duquel l'occupation des terrasses ne sera pas facturée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- **ADOpte le tarif annuel de 17,50€ du m² pour les droits de terrasses 2020,**
- **FIXE le seuil de facturation à 5m²,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 28 novembre 2019
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 3 décembre 2019
- Publication ou affichage le 3 décembre 2019

Valérie GLATARD, Maire.



HÔTEL DE VILLE
Placé du 8 mai 1945 – BP 0135
69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00
Télécopie : 04 78 91 26 92

www.mairie-neuillesursaone.fr
accueil@mairie-neuillesursaone.fr